



Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations

Veille sur les opportunités de financement

Juillet 2015

Appels à projets en cours

➤ **Délégation Interministérielle de l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) // Innovation sociale pour l'hébergement et l'accès au logement**

Le présent appel à projet vise à favoriser et soutenir l'innovation sociale en s'appuyant sur les savoir-faire des associations et des professionnels du logement et à développer de nouvelles stratégies au service des politiques sociales. Les projets soumis devront porter sur l'un des quatre axes suivants : **i)** les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les jeunes sous main de justice ou en sortie de mesure judiciaire, **ii)** les personnes qui souffrent de trouble de la santé mentale, **iii)** Proposer de nouvelles réponses pour prévenir les expulsions locatives, **iv)** Soutenir la mise en place de dispositifs de pair aidance qui permettent de développer de nouvelles méthodes et pratiques d'intervention auprès des personnes sans domicile, mal logées ou risquant de l'être. **L'appel à projet bénéficie d'une enveloppe de 1,5 millions d'euros** qui sera utilisée pour octroyer des subventions uniques non renouvelables. **Le montant maximal de la subvention pouvant être accordée est de 150 000 euros par projet.** Pour un même projet, les financements accordés au titre du présent appel à projets sont exclusifs de ceux accordés au titre du programme « 10 000 logements accompagnés » ou au titre du FNAVDL. Peuvent candidater les organismes agréés au titre du 2° de l'article L.365-1 du code de la construction et de l'habitation, les associations, les groupements d'associations, les GCSMS, les GIP, les bailleurs, les CCAS, les conseils locaux de santé mentale et des regroupements mixtes d'associations et de bailleurs. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est **fixée au 7 août 2015.**

Informations complémentaires : <http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/267532463-appel-a-projet-innovation-sociale-hebergement-logement-dihal-2015.pdf>

➤ **LA FONDATION D'ENTREPRISE ADREA // Appel à projet 2015**

La Fondation ADREA lance actuellement un appel à projets qui s'adresse aux organisations à but non lucratif mettant en œuvre des projets d'intérêt général et répondant à trois thématiques : « **Préserver la dignité et la qualité de vie dans la maladie, le handicap et la vieillesse** » ; « **L'accès à la culture comme outil thérapeutique pour les personnes malades et en situation de handicap** » ; et « **Le soutien d'actions permettant d'agir sur les représentations et l'image des personnes malades et en situation de handicap** ». Cet appel à projets s'adresse aux organisations à but non lucratif mettant en œuvre des projets

d'intérêt général aux thématiques citées ci-dessus. Par ailleurs, votre organisation doit également répondre aux critères suivants : i) Réalisation du projet sur le territoire français ; ii) Projet au bénéfice d'adultes, pas exclusivement d'enfants et d'adolescents ; iii) Projet d'accompagnement et de renforcement des capacités des bénéficiaires. La date butoir pour l'envoi des dossiers avec les pièces annexes **est le 15 août 2015**, et le Comité de sélection de notre Fondation se réunira **au mois d'octobre 2015**.

Informations complémentaires : contacter **Camélia SEGUENI**, Assistante de Projets pour la Fondation ADREA. Tel : [01 70 08 87 21](tel:0170088721)- Mail : Camelia.Segueni@adreamutuelle.fr ou <http://www.adrea.fr/la-mutuelle-adrea/fondation/presenter-un-projet/>

➤ **Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports // Soutien au sport citoyen dans les quartiers de la politique de la ville**

Le présent appel à projets vise à Favoriser le développement de pratiques sportives régulières et encadrées et notamment de nouvelles pratiques sportives dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ; Accompagner les associations sportives locales dans la promotion et la transmission des valeurs éducatives et citoyennes du sport. Il s'adresse aux associations nationales d'éducation et d'insertion par le sport et celles à vocation sociale et médicosociale ou éducative ou favorisant l'insertion professionnelle qui proposent une offre sportive dans les QPV. Les projets présentés doivent se dérouler au moins sur 3 communes et mis en œuvre au titre de l'année 2015. Ces projets doivent s'adresser aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment les jeunes (16-25 ans) dont les jeunes filles, et les seniors (>60 ans) et favoriser : i) Le développement de pratiques sportives ; ii) La promotion des valeurs éducatives et citoyennes du sport. Cet appel à projet est **d'un montant global de 500.000€** et **seuls 10 lauréats seront retenus**. La date limite de dépôts des dossiers de candidature **est fixée 15 août 2015**.

Informations

complémentaires :

<http://www.cget.gouv.fr/sites/default/files/pdf/actualite/375/appelcitoyensdusport-ciec.pdf>

➤ **Fonds de dotation de la Mutuelle de France Plus // Réduire les inégalités d'accès à la santé**

La Mutuelle de France Plus, avec la création de son Fonds de dotation, souhaite agir à la racine de l'inégalité sociale, Innover, inventer des réponses solidaires à des besoins sociaux qui servent toute la population. Les projets soumis en 2015 au Fonds de dotation de la Mutuelle de France plus s'inscrivent dans la charte d'orientation sur les inégalités de santé définie par le Fonds de dotation. Les personnes bénéficiaires doivent être associées au plus près aux projets qui les concernent et qui visent à répondre à leurs besoins. **Seuls les organismes du secteur sanitaire, social et solidaire qui remplissent les conditions de l'intérêt général définies par l'administration fiscale aux articles 200 et 238 bis du CGI pour recevoir des fonds éligibles au régime du mécénat, et intervenant dans le champ du territoire national peuvent répondre aux appels à projets**. Le fonds de dotation **soutient un projet maximum par porteur de projet par an**. Le projet **doit avoir une viabilité et pérennité potentielle** ; le fonds aide à l'émergence du projet et ne prend pas d'engagement de reconductibilité. En sus des conditions de candidature, le Fonds de dotation présélectionnera les projets au regard des critères suivants : i) L'impact du projet, son utilité sociale, sa valeur ajoutée et son effet de levier ; ii) La qualité de l'ancrage territorial de la structure ; iii) Les compétences et expériences de la structure et de ses intervenants ; iv) Les critères d'évaluation proposés ; v) Les garanties de faisabilité de l'action ; vi) La définition des modalités et des délais de mise en œuvre ; vii) Les autres partenaires du projet et leurs contributions financières. Les candidatures sont ouvertes **jusqu'au 19 août 2015 minuit**.

Informations supplémentaires : <http://www.mutuelledefranceplus.fr/fonds-dotation/deposer-un-projet.html>

➤ Fonds de dotation de la Mutuelle de France Plus // Réduire les inégalités d'accès à la santé

Le présent appel à projet vise à Contribuer à la réduction des inégalités de santé : d'autres politiques sanitaires sont possibles et **l'objectif est de repérer des pratiques pour modifier les leviers et contribuer à la transformation sociale**. Le Fonds de dotation présélectionnera les projets qui répondront aux critères suivants : **i)** L'impact du projet, son utilité sociale, sa valeur ajoutée et son effet de levier, **ii)** La qualité de l'ancrage territorial de la structure ; **iii)** Les compétences et expériences de la structure et de ses intervenants ; **iv)** Les critères d'évaluation proposés ; **v)** Les garanties de faisabilité de l'action ; **vi)** La définition des modalités et des délais de mise en œuvre ; **vii)** Les autres partenaires du projet et leurs contributions financières. Le fonds de dotation soutient un projet maximum par porteur de projet par an. Le projet doit avoir une viabilité et pérennité potentielle ; le fonds aide à l'émergence du projet et ne prend pas d'engagement de reconductibilité. La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est **fixée au 19 aout 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.mutuelledefranceplus.fr/fonds-dotation/deposer-un-projet.html>

➤ Fonds ASPADO // Santé & Maladies graves-Fragilité-Domicile

Le Fonds d'Actions pour la Santé des patients à Domicile (ASPADO) adresse cet appel à projets à tout organisme sans but lucratif et reconnu d'intérêt général ou d'utilité publique (c'est-à-dire éligible au régime fiscal du mécénat). Leurs missions et projets opérationnels soumis devront être mis en œuvre en France et s'exprimer **habituellement et principalement dans les champs de la santé, du secteur social et médico-social (soins palliatifs, psychologie, lutte contre les exclusions, habitat et logement...)**. Un accent particulier sera accordé aux projets s'inscrivant pleinement dans l'un, au moins, des 3 programmes d'action prioritaires du Fonds ASPADO, à savoir : • favorisation de l'accès aux traitements et aux soins ; • Favorisation d'un environnement de soins adapté à la maladie et à même de contribuer au confort augmenté du patient à domicile (salubrité, sécurité, hygiène...) ; • Soutien à la personne isolée et renforcement des liens sociaux de proximité. Afin d'optimiser le retour sur engagement de ses différentes parties prenantes, le Fonds se dote progressivement d'indicateurs de mesures d'impact visant à **s'assurer que les actions menées par lui et ses partenaires se traduisent non seulement par une gestion budgétaire optimisée, mais aussi par et surtout par des bénéfices pertinents, tangibles et pérennes pour leur publics cibles**. Dans ce cadre, les équipes du Fonds ASPADO sont ainsi en mesure de faire bénéficier les organismes partenaires de leur expertise dans de nombreux domaines (stratégie, modèle économique, organisation, gestion, coordination de projet, management, communication...). Une démarche qui sera adaptée en fonction des besoins et des nécessités de chacun. Cependant pour l'exercice, le Fonds a choisi **de ne pas financer les frais de structure ni de fonctionnement qui pourraient être attachés à la réalisation du projet**. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **31 Aout 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.fonds-aspado.org/appele-a-projets-du-7-avril-2015/>

➤ Fondation Après-demain // Solitude : agir pour s'en sortir

A travers cet appel à projets, Après Demain cherche à briser le cercle vicieux de la solitude en amenant la personne isolée à trouver en elle-même les ressources nécessaires pour regagner une place dans la société. Ainsi, **il soutient et accompagne les associations qui favorisent l'émergence et la réalisation d'initiatives portées par des personnes souffrant de solitude, du fait d'un isolement individuel ou d'un cloisonnement communautaire**. Sont éligibles les actions proposant, en tout ou partie : **i)** Un renforcement des capacités des personnes en situation d'isolement à travers des actions de révélation des compétences, puis de définition et de mise en œuvre de choix de vie individuels. **ii)** L'émergence et la consolidation d'initiatives portées par des personnes partageant le même type de difficultés, et poursuivant un but d'entraide.

iii) Des actions collectives et valorisantes suscitant des rencontres, créant du lien social et luttant contre la stigmatisation. iv) Des activités à forte valeur ajoutée sociétale où la personne en difficulté devient aidant, acteur social ou moteur de changement sociétal. Les projets présentés doivent remplir les critères de :
• **Participation** : Les personnes sont à l'initiative, sinon étroitement associées à la conception, au portage de l'action et à son évaluation. • **Progression** : l'action marque l'inscription des personnes dans une nouvelle étape du processus évolutif de sortie de l'isolement ; • **Durabilité** : l'action s'inscrit dans le temps et propose une vision à moyen terme. • **évaluation** : des objectifs et indicateurs de résultats mesurables sont définis en amont. **Les actions développées sur les Pays de Loire ainsi que les projets présentant une dimension innovante feront l'objet d'une attention particulière.** La date limite de dépôt des dossiers de candidature est **fixée au 1er septembre 2015.**

Informations

supplémentaires :

<http://www.apresdemain.org/sites/default/files/page/Appel%20C3%A0%20projets%20Après%20Demain%20avec%20contact%20alexia%20et%20fiche%20de%20pr%C3%A9sentation.pdf>

➤ **Semaine de la solidarité internationale // Dispositif Coup de pouce**

Le Coup de pouce est un dispositif de soutien financier mis en place par la coordination nationale de la Semaine de la solidarité internationale. Le dispositif Coup de pouce est **destiné aux collectifs ou groupes (minimum 3 acteurs) qui organisent des actions dans le cadre de la Semaine de la solidarité internationale du 14 au 23 novembre 2015.** En 2015, il est composé de 4 parties : i) Le Coup de pouce **Qualité des animations (partie 1) à hauteur de 200 à 800€** ; ii) Le Coup de pouce **Vie du collectif_Coordination (partie 2) jusqu'à 300 €** ; iii) Le Coup de pouce **Renforcement capacités_ Formation_ Echanges de pratiques (partie 3) jusqu'à 300€**, iv) Le Coup de pouce **Communication (partie 4) jusqu'à 400€**. Vous pourrez penser votre stratégie selon ces quatre axes, vous n'êtes pas obligé de tout remplir, vous choisissez en fonction des points que vous souhaitez approfondir. **Le montant attribué peut aller jusqu'à 1800 €.** La date limite de dépôt des dossiers **est fixée au 06 septembre 2015.**

Informations complémentaires : <http://www.lasemaine.org/monter-une-action/appui-a-votre-dossier-coup-de-pouce-2015>

➤ **Fondation de France // Réveillons de la solidarité**

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Fondation de France souhaite donner un accent particulier à ses interventions en soutenant l'organisation de **réveillons** solidaires conçus **PAR** et **POUR** des personnes en difficulté et isolées. Ces fêtes sont aussi l'occasion de favoriser échanges et rencontres. C'est pourquoi la Fondation de France propose un appel à projets, **Ensemble, partageons les fêtes de fin d'année**, qui permet de rassembler des populations qui ne se côtoient pas forcément et contribue ainsi à mieux vivre ensemble dans un quartier, un village... Cet appel à projets s'adresse **exclusivement à des organismes à but non lucratif. Les petites associations n'ayant pas accès à d'autres ressources privées (collectes, dons) seront privilégiées.** Une association **pourra être soutenue à plusieurs reprises** si : i) elle encourage une plus grande participation des personnes en difficulté ; ii) elle favorise la mixité et l'ouverture ; iii) elle fait preuve d'inventivité dans son projet ; iv) elle obtient des co-financements. Cet appel à projets est déployé **sur l'ensemble du territoire français (départements et territoires d'outre-mer inclus).** L'événement aura lieu **entre le 18 décembre 2015 et le 3 janvier 2016.** Les actions se déroulant les **24/25 décembre et les 31 décembre/1er janvier seront privilégiées.** Le projet s'adresse prioritairement à **des personnes isolées, exclues des fêtes de fin d'année.** Il favorise **les rencontres entre des personnes issues de générations, de cultures et de milieux différents, qui se retrouvent pour inventer et réaliser ensemble ce moment festif.** La date limite de dépôt des candidatures est **fixée au 23 septembre 2015.**

Informations

complémentaires :

<http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Reveillons-de-la-solidarite>

➤ **La Guilde // Agence des Micro-Projets – session automne 2105**

L'Agence des Micro-Projets, programme de l'ONG La Guilde soutenu par l'Agence Française de développement, finance la réalisation de microprojets de solidarité internationale. Les critères d'éligibilité des structures sont : **i)** avoir des ressources annuelles inférieures à 250 000 € (cf. derniers comptes annuels approuvés) **ii)** être déclarée en préfecture en tant que associations loi 1901; **iii)** avoir plus de 2 ans d'existence, fixée au jour de la parution au Journal Officiel; **iv)** adhérer à un ou plusieurs collectifs régional, national, sectoriel, géographique est un point d'attention. Les projets éligibles doivent : **i)** être cofinancés sont géographiquement ouverts aux pays éligibles au CAD de l'OCDE; **ii)** avoir une durée entre 1 à 3 ans; **iii)** concerner toutes les thématiques de l'aide au développement, y compris les droits de l'homme (ne sont pas concernés les projets d'urgence ou de post-crise immédiate, les simples projets de construction ou d'équipement, les chantiers de jeunes, les études de faisabilité, les actions individuelles, le volontariat). **N.B.:** ne sont pas concernés les projets de microfinance, de micro-épargne et les projets de financement en cascade. Le taux de cofinancement **maximum est de 75 %** du taux global du projet. La fourchette de subvention est **de 2 000 à 15 000 euros**. La date limite de dépôt des dossiers est fixée **au 30 septembre 2015**.

_Informations complémentaires : <http://www.agencemicroprojets.org/deposer-un-dossier-de-financement>

➤ **Fondation d'Entreprise Bel // Appel pour soutenir des projets à destination de l'enfance**

Le présent appel à projet vise à **Soutenir des initiatives en faveur de l'enfance et de son bien-être, en se concentrant plus particulièrement sur les questions liées à l'alimentation**. Privilégier les projets ayant un fort ancrage local et qui mettent en œuvre des solutions durables et ayant un lien avec les missions de la Fondation : **i)** La lutte contre la malnutrition infantile ; **ii)** Le soutien à des programmes de culture vivrière et de maraîchage ; **iii)** La création d'infrastructures directement liées à l'alimentation des enfants et des adolescents ; **iv)** Les actions pédagogiques pour la compréhension des leviers d'une alimentation saine et équilibrée. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **30 septembre 2015**.

Informations complémentaires : <http://demandes.fondation-bel.org/fr/>

➤ **L'Archipel des Utopies // Education – Enfance – Jeunesse, Solidarité – Lien social**

L'association « L'Archipel des Utopies » fonctionne en mécénat privé et a pour objet **d'aider financièrement au démarrage de projets d'intérêt général dans le domaine social**. A cet effet, elle lance tous les ans un appel à projets disposant **d'une dotation d'un montant global de 200 000 euros**. Elle ne prend en compte les dossiers d'une association **qu'une seule fois sauf s'il s'agit d'un nouveau projet**. Les structures éligibles sont **des associations et/ou organismes domiciliés en France pour des projets à réaliser en France**. Un accent particulier est mis sur des projets présentant un petit air d'utopie, c'est-à-dire une part de rêve, une envie d'améliorer la vie, un souffle positif. Au-delà de cela, une attention est également portée sur les dossiers présentant **des critères d'originalité, de cohérence financière et de faisabilité**. La date limite de dépôt de candidature (en ligne) **est fixée au 1er octobre 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.archiutop.com/association.html>

➤ **Ville de Cergy // Soutien aux projets de solidarité internationale**

La ville de Cergy lance un appel à projets de solidarité internationale destinés aux associations locales, dans l'objectif de les aider dans **la formalisation et la mise en œuvre de leurs projets ici et là-bas**, en réponse aux **enjeux du Développement Durable**. L'appel à projets est **ouvert aux associations cergyssoises** dont les objectifs déclarés relèvent de la solidarité internationale et ayant impérativement : **i)** leur siège social ou une antenne dans la ville de Cergy ; **ii)** au moins **deux ans** d'existence. Les projets soumis doivent : **§ Concerner les pays les moins avancés, les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire tels qu'ils figurent dans la**

liste établie par l'OCDE (ci-jointe) ; § Comprendre un volet d'action à Cergy et/ou, a minima, une phase de restitution auprès des Cergyssois ; § Répondre aux enjeux du développement durable tels qu'exposés par la ville de Cergy dans son Agenda 21-Plan climat. Le projet devra débuter dans **les 3 à 4 mois qui suivront le versement de la subvention**. La durée totale du projet **ne devra pas excéder 12 mois**. L'association devra **financer au minimum 10 % du montant total du projet**. L'aide accordée **ne couvrira que 50% maximum du budget global du projet**, ce qui implique la recherche de financements extérieurs. Les subventions seront versées en une fois aux associations retenues après étude des dossiers.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **30 octobre 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.ville-cergy.fr/vie-municipale-citoyenne/actions-internationales/appel-a-projets/>

➤ **Conseil régional d'Île-France // Solaire Thermique / IDFSOL2015**

La Direction régionale Île-de-France de l'ADEME et le Conseil Régional accompagnent et initient des projets visant à **réduire les consommations d'énergie et à développer les Energies Renouvelables**. Cet appel à projets a pour but de **financer des projets présentant les meilleures performances environnementales, énergétiques et économiques**. Le caractère innovant et reproductible en Île-de-France des projets sera également un facteur pris en compte. Le dossier est à déposer sur la plate-forme par le maître d'ouvrage. La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au **7 décembre 2015 à 16h00**.

Informations complémentaires : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/IDFSOL20152015-33>

➤ **Région Limousin // Appel à projets Limfaso -Sensibilisation et éducation au développement.**

L'objectif de cet appel est **d'accompagner les acteurs associatifs, économiques et institutionnels limousins dans la réalisation de leurs projets au Burkina Faso**. Ces derniers doivent **tendre à améliorer les conditions de vie des populations et accompagner le développement territorial local en Oubritenga et en Région du Plateau central**. En Limousin, l'appel à projet soutient des programmes de sensibilisation et d'éducation au développement sur tout le territoire régional. L'appel à projets s'adresse aux associations justifiant d'au moins trois ans d'existence, aux entreprises et organismes de formations, aux collectivités et établissements publics. Les projets acceptés doivent **être liés au développement durable et à la croissance verte** (Activités et formes de production respectueuses de l'environnement ; énergies renouvelables et transition écologique ; projets de jeunes et femmes en zone rurale ; Insertion professionnelle et création d'activités, secteur sanitaire, Eau et assainissement) ; **des projets d'aménagement durable du territoire et de développement des services publics** (renforcement des compétences, patrimoine culturel et naturel) ; **des projets de renforcement de la gouvernance régionale, communale et intercommunale** (participation des femmes dans les instances publiques, appui à la création de la communauté de communes de l'Oubritenga, appui institutionnel, système d'information géographique (SIG)). **Les projets ne doivent pas avoir démarré avant la réception de l'accusé de réception du dossier de demande d'aide (cachet de la poste faisant foi)**. La date limite de dépôt des dossiers de candidature **est fixée au 31 décembre 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.regionlimousin.fr/appel-projets-limfaso>

➤ **Fondation Caritas // Financement 2015**

Vous avez un projet visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion ? Vous souhaitez développer des projets que vous estimez innovants et conformes aux orientations de la Fondation Caritas France ? En France, la Fondation Caritas France **soutient des initiatives en faveur des populations et des territoires les plus marginalisés**. Elle soutient également **des expérimentations dans le champ social**. Ses principaux domaines d'action sont : **i) Hébergement et structures d'accueil, ii) Emploi, insertion, économie sociale, iv) Education et formation, v)**

Recherche et sensibilisation. La subvention peut être accordée **au démarrage du projet ou pour son développement**. Les projets peuvent être **pluriannuels (jusqu'à 3 ans)**. La date limite de candidature est fixée au **31 décembre 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.fondationcaritasfrance.org/agissez-avec-nous/recherche-de-financements/>

➤ **Fondation Abbé Pierre : SOS TAUDIS – Expérimentation (2012-2015)**

Le présent appel à projets a pour objectif de permettre aux porteurs de projets d'explorer des thèmes majeurs, obstacles, difficultés, pour lesquels il est nécessaire de construire des solutions nouvelles, porteuses d'innovation et d'exemplarité, tels que : le thème du repérage, de la santé mentale, de la mobilisation des élus ruraux, de l'implication citoyenne, etc. **Ces actions, qui répondront à un besoin identifié sur un territoire donné, doivent avoir pour finalité de faire avancer les politiques publiques pour entraîner des résultats concrets sur le terrain.** Les projets proposés doivent respecter les grands principes affirmés par la FAP pour l'ensemble des actions qu'elle soutient en matière d'habitat indigne : **i) Le principe d'interpellation au sens large**, de l'opinion comme des pouvoirs publics ; **ii) L'entrée par « la personne » et non par « le bâti »**, ainsi que l'accès aux droits des personnes ; **iii) Le principe de ne pas cofinancer des dispositifs publics de droit communs** tels que les MOUS, les PIG, les OPAH, etc. La FAP privilégie en effet le soutien à des actions innovantes, expérimentales, nouvelles, visant à traiter des situations et des problèmes qui sont peu, mal, (voire pas) pris en considération par les pouvoirs publics.. **Les projets présentés pourront être financés par la Fondation Abbé Pierre en totalité ou en partie**, c'est-à-dire en complément d'un financement apporté par d'autres financeurs publics ou privés. **Les organismes dont les projets seront financés devront s'engager à répondre à l'impératif de capitalisation que la FAP a décidé de renforcer.** Pour ce faire, la FAP leur fournira des indicateurs et des outils de capitalisation qu'ils s'engageront à utiliser et à communiquer à la FAP autant que de besoin. **L'appel à projets court sur la période 2012-2015 pour des projets pouvant se dérouler jusqu'à fin 2016.** Les propositions sont à adresser par mail à **Julia FAURE**, chargée de mission au sein de la Direction des Missions Sociales de la FAP : jfaure@fap.fr. Le délai de dépôt des dossiers de candidature est fixé au **31 décembre 2015**.

Informations supplémentaires : http://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/content-files/files/appel_a_projet_sos_taudis.pdf

Opportunités de financements continues sur l'année

➤ **La Fondation d'entreprise OCIRP // Au cœur de la Famille**

La Fondation d'entreprise OCIRP – Au cœur de la famille apporte son soutien financier à **des projets développés par des structures à but non lucratif et dédiés aux orphelins pour soulager leur souffrance et les aider à construire leur avenir.** Les projets concernés s'inscrivent dans un champ très large : **i) Ils peuvent aider directement l'enfant orphelin et sa famille**, **ii) Les projets destinés à la formation des professionnels de l'enfance et de l'éducation** sont aussi concernés : organisation de colloques, de séminaires, de journées d'étude ou d'analyse de pratiques. **iii) Les projets culturels visant à sensibiliser un large public**, **iv) Enfin**, la Fondation soutient **des projets de recherche en sciences humaines et sociales** ayant pour objectif d'approfondir les connaissances sur l'orphelinage : publication d'ouvrages, recherches-actions ou thèses doctorales en matière de démographie, sociologie, psychologie, psychiatrie, anthropologie, droit. Au-delà du soutien financier apporté, **la Fondation met aussi en lumière les actions menées par ces associations sur le terrain, fait se rencontrer leurs acteurs, et favorise le partage d'expérience et de bonnes pratiques.** L'appel à projet de la Fondation est ouvert tout au long de l'année.

Les dossiers de candidature sont instruits deux fois par an par l'équipe de la Fondation, soumis dans un premier temps, à un Comité de lecture composé de salariés de l'OCIRP. Ils sont ensuite présentés à un Comité d'experts qui émet des préconisations et, enfin, au Conseil d'administration de la Fondation pour décision finale.

Informations supplémentaires : <http://www.fondation-ocirp.fr/webf/Fondation/Les-Projets-Soutenus/Appel-a-projets-2015>

➤ COALLIA // Appel à projets – Co-développement

Pour la 7^{ème} année, COALLIA cofinance des projets émanant des organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) et des associations d'appui aux migrants. L'appel à projet concerne toute action d'intérêt général ayant une dimension collective et pour objectif le développement social ou économique du lieu de réalisation du projet. Les thèmes privilégiés seront essentiellement ceux : • **de l'éducation et de la formation** • **des équipements collectifs (eau, électricité...)** • **de la santé** • **du développement économique local (agriculture...)** Les projets devront être en **adéquation avec les valeurs portées par Coallia : dignité de la personne, respect de l'autre et reconnaissance de la différence**. Tout projet ayant un caractère politique, religieux ou destiné à financer un projet individuel ne sera pas étudié. Les projets présentés devront porter sur **les pays en voie de développement de la zone APC (Afrique, Pacifique, Caraïbe)**. La subvention de Coallia pour chaque projet est limitée à **5 000 euros** et ne pourra **excéder 50 % du coût total du projet**.

Informations complémentaires : http://www.coallia.org/uploads/Document/WEB_CHEMIN_228_1350997282.pdf

➤ Fondation de France // Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées

L'appel à projets « Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées » de la Fondation de France vise à **soutenir des actions qui permettent d'influencer positivement le regard de la société et d'agir en faveur de l'égalité des droits entre personnes handicapées et personnes valides**. Les structures soumettant des projets doivent être des organismes à but non lucratif. L'appel à projets comporte **2 axes**. A travers l'axe « **Accès de tous à tout** », la Fondation de France souhaite encourager la participation de tous-tes les habitant-e-s à l'ensemble des services de la cité. Les projets présentés devront, de préférence, être portés par des associations s'adressant à tous publics. Par ailleurs, dans la mesure du possible, la méthode de travail devra associer directement les publics concernés. A travers l'axe « **Vie affective, sexuelle et parentalité** », la Fondation de France souhaite mettre l'accent sur le fait que l'expression de la sexualité des personnes handicapées est une composante essentielle de leur citoyenneté. Les projets soutenus dans le cadre de cet axe devront rechercher la cohérence entre les interventions des différents acteurs pour les projets sur la vie affective, ou des différents partenaires accompagnant la parentalité. Une attention particulière sera portée à la participation des personnes concernées, à l'adaptation des interventions et au cadre déontologique soutenant l'action. Les subventions accordées aux projets soutenus pourront être annuelles ou pluriannuelles (2 à 3 ans). Les **dossiers** dans le cadre de cet appel à projets seront **reçus tout au long de l'année 2015** par la Fondation de France. Toutefois, **un même porteur de projet ne pourra pas adresser simultanément différentes demandes de subvention à ce programme**.

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Personnes-handicapees>

➤ Fonds de dotation Après demain // Solitude : Agir pour s'en sortir

A travers cet appel à projet, Après Demain vise à **briser le cercle vicieux de la solitude en amenant la personne isolée à trouver en elle-même les ressources nécessaires pour regagner une place dans la**

société. Ainsi, **il soutient et accompagne les associations qui favorisent l'émergence et la réalisation d'initiatives portées par des personnes souffrant de solitude, du fait d'un isolement individuel ou d'un cloisonnement communautaire.** Sont éligibles les actions proposant, en tout ou partie : • Un renforcement des capacités des personnes en situation d'isolement à travers des actions de révélation des compétences, puis de définition et de mise en œuvre de choix de vie individuels ; • L'émergence et la consolidation d'initiatives portées par des personnes partageant le même type de difficultés, et poursuivant un but d'entraide ; • Des actions collectives et valorisantes suscitant des rencontres, créant du lien social et luttant contre la stigmatisation ; • Des activités à forte valeur ajoutée sociétale où la personne en difficulté devient aidant, acteur social ou moteur de changement sociétal. La sélection attachera une importance particulière aux projets remplissant les **Critères de : participation** (Les personnes sont à l'initiative, sinon étroitement associées à la conception, au portage de l'action et à son évaluation) ; **progression** (l'action marque l'inscription des personnes dans une nouvelle étape du processus évolutif de sortie de l'isolement) ; **durabilité** (l'action s'inscrit dans le temps et propose une vision à moyen terme) ; **évaluation** des objectifs et indicateurs de résultats mesurables sont définis en amont. **Les actions développées sur les Pays de Loire ainsi que les projets présentant une dimension innovante feront l'objet d'une attention particulière. Après Demain ne soutient pas de projet à l'étranger.** Les dossiers de candidature devront être envoyés par courriel à l'adresse suivante : alexia.maurly-segard@apresdemain.org . **Il n'y a pas de date limite pour les dépôts de dossiers de candidature,** le conseil se réunit tous les deux mois environ.

Informations supplémentaires : <http://www.apresdemain.org/appel-%C3%A0-projets-1>

➤ **Fondation de France // Cap au vert, des vacances pour les enfants malades**

Cet appel à projets s'adresse aux services hospitaliers volontaires, ou aux associations en lien avec un service hospitalier qui prennent en charge des jeunes malades tout au long de l'année (accueil, soutien, loisirs), peuvent : • repérer des enfants susceptibles d'être concernés par cette offre (notamment en fonction de leurs capacités physiques); • informer les familles ; • permettre le détachement d'un soignant (infirmier(e), médecin...) ou d'une personne-relais qui côtoie habituellement les enfants pour assurer la continuité des soins nécessaires lors du séjour. Durant le séjour, les enfants malades partagent des activités et/ou leur vie quotidienne avec des enfants bien portants. La Fondation de France finance le séjour et le transport des enfants ainsi que de l'accompagnant, et, le cas échéant, le matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des soins quotidiens. Les séjours se déroulent pendant les congés scolaires. **Les demandes sont examinées tout au long de l'année** et l'appel court **jusqu'en 2019** Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : **Jessica Rudent** Tél : **01 44 21 31 44** – Fax : **01 44 21 31 01** E-mail : Jessica.Rudent@fdf.org.

Informations supplémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Maladie/Cap-au-vert-des-vacances-pour-les-enfants-malades>

Autres opportunités (prix, concours,...)

➤ **Prix Ockenden**

Ockenden International lance la quatrième édition de ses prix annuels pour **les projets et programmes concernant l'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées.** Il s'agit d'un prix de 100 000 \$US et de deux prix de 25 000 \$US chacun. Les différents prix sont ouverts aux **candidatures de toute organisation avec des projets, des programmes ou des activités axées sur l'autosuffisance des réfugiés et des personnes déplacées partout dans le monde.** Les candidats peuvent présenter une demande au nom de leur propre organisation ou d'un partenaire à but non lucratif ou d'une organisation affiliée. La date limite de dépôt des dossiers de candidature **est fixée au 31 juillet à 2015 minuit (heure GMT).** Les demandes doivent être **faites**

via le formulaire d'inscription en ligne. Pour les organismes sans accès à internet, les envois postaux seront pris en compte. Téléchargez dans ce cas la version PDF du formulaire d'inscription (ci-dessous) à envoyer à [l'adresse suivante:](#)

2016 Prix Ockenden

c / – Contexte Graphics Limited

1 Savernake Cour

Old Church Lane

Stanmore HA7 2RJ

Royaume-Uni

Informations supplémentaires : <http://www.ockendenprizes.org/2016-prize>

➤ **CERCOOP // Appel à participation des associations aux Tandems solidaires 2015-2016**

La Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC) de l'académie de Besançon, en lien avec l'Inspection Académique, les Conseils départementaux du Doubs, du Territoire de Belfort, du Jura et le CERCOOP Franche-Comté lancent : **l'appel à participation "tandems solidaires"** à l'attention des associations du Doubs, du Territoire de Belfort et du Jura. Pour rappel, un Tandem Solidaire est un dispositif qui a pour objectif de contribuer à l'éducation des jeunes au développement durable et à la solidarité internationale. Accompagnée de son équipe pédagogique ainsi que d'une association engagée, une classe de collège mène, le temps d'une année scolaire, une activité en lien avec le développement sur des thématiques telles que l'accès à l'eau, l'éducation, le commerce équitable, la protection de l'environnement etc. **Les associations souhaitant proposer un projet** à une ou plusieurs classes de collèges de ces 3 départements sont invitées à remplir le formulaire d'inscription en ligne **avant le 28 août 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.cercoop.org/Appel-a-participation-des-associations-aux-Tandems>

➤ **Fonds Francophone pour l'innovation Numérique // Cités francophones durables - l'innovation numérique au service des politiques environnementales urbaines des pays en développement francophones**

Le Fonds francophone pour l'innovation numérique (FFIN) propose de mettre **la créativité numérique au service de l'innovation sociale, en réponse aux besoins socio-économiques des pays en développement francophones**. A ce titre les activités du Fonds visent à appuyer les politiques publiques de ces pays grâce à la conception d'applications numériques réalisées par des jeunes professionnels locaux. Les appels à candidatures nationaux du FFIN visent à sélectionner et valoriser des talents motivés par la création d'outils numériques utiles au développement de leurs pays. Le concours de développement informatique (hackathon) organisé par le Fonds constitue, à ce titre, un espace de collaboration et d'émulation durant lequel les compétiteurs s'unissent pour créer des applications innovantes et socialement utiles. Pour l'année 2015, les activités du FFIN ont lieu dans 5 pays pilotes : Bénin, Gabon, Haïti, Maroc, Sénégal. Le dépôt des candidatures nationales est donc réservé aux professionnel(le)s du numérique ressortissants de ces pays. Les candidatures féminines sont vivement encouragées et bénéficieront d'une attention particulière. Date limite de réception des candidatures : 6 septembre 2015.

Informations complémentaires : <http://www.francophonie.org/1er-appel-a-projets-du-Fonds.html>

➤ **Association internationale du logiciel libre (Ai2l) // Prix Ai2l de l'innovation numérique et sociale**

En 2015, le Prix Ai2l récompensera **un projet d'innovation numérique à finalité sociale portant sur la thématique de la lutte contre les changements climatiques**. Le lauréat sera récompensé par un **prix de 15**

000 euros et aura l'occasion de venir présenter son projet lors de l'événement de la remise du prix qui aura lieu à l'occasion des Rencontres du Montblanc – Forum international annuel des dirigeants de l'économie sociale et solidaire - à **Chamonix en France, du 26 au 28 novembre 2015**. La dotation financière du prix sera remise en deux étapes : **50% lors de l'événement aux Rencontres du Mont Blanc et 50% sur appel de fonds motivé de la part du lauréat dans les 12 mois suivant l'événement**. Pourra candidater au Prix Ai2L, via un formulaire d'inscription en ligne sur le site www.prixai2l.org : i) Toute personne morale Implantée en France, au Québec ou ailleurs, ii) ayant moins de 5 années d'activité, iii) porteuse d'un projet numérique à finalité sociale déjà lancé ou dans ses premières phases de développement. Les candidatures s'effectuent à partir du site internet du prix. Le dossier de candidature peut être envoyé **au plus tard le 30 septembre 2015 à minuit**.

Informations complémentaires : http://www.prixai2l.org/wp-content/uploads/2015/07/PrixAi2L_Reglement.pdf

➤ Fondation Yves Rocher // Prix « Terre des femmes 2015 »

Chaque année, la Fondation Yves Rocher – Institut de France récompense des femmes qui s'engagent pour la protection de l'environnement. Vous faites partie de ces femmes qui agissent pour la planète ? **Candidatez au Prix Terre de Femmes jusqu'au 30 septembre 2015** ! Vous connaissez des femmes qui répondent à ces critères ? Parlez-en autour de vous ! À LA CLÉ, des dotations de **3 000 A 10 000 €**.

Informations complémentaires auprès de **Marie-Anne Gasnier** : marie-anne.gasnier@yynet.com / [01.41.08.51.62](tel:01.41.08.51.62) ou <http://www.yves-rocher-fondation.org/fr/fr/terre-de-femmes/le-Prix/comment-participer/>

➤ Organisation Internationale de la Francophonie // Prix du jeune journaliste haïtien - 1^{ère} édition

Ce Prix destiné à la jeunesse a pour but **de découvrir et d'encourager des jeunes talents journalistiques s'exprimant en français tant par écrit que par oral**. Il s'adresse à tous ceux qui produisent de l'information. Il comporte deux catégories : presse écrite et presse radiophonique et **s'adresse à toute personne âgée de 20 à 35 ans résidant en Haïti et ayant déjà produit des travaux journalistiques**. Les délibérations auront lieu à Port-au-Prince à l'initiative des organisateurs* qui auront désigné préalablement le Président du jury. Les candidatures doivent être envoyées en ligne **avant le 15 octobre 2015 à minuit**

Informations supplémentaires : www.jeunejournalistehaiti.wordpress.com.

➤ Concours d'innovation numérique

Le Concours d'Innovation Numérique est un dispositif de soutien à l'excellence dans le numérique financé par le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Ce nouveau concours d'excellence est dédié aux projets innovants mobilisant le numérique pour développer un nouveau produit ou service disruptif par son contenu, son procédé de réalisation, son modèle économique ou l'expérience proposée. L'ambition du concours est d'accélérer et d'amplifier des projets de développement de produits ou services innovants basés sur les technologies numériques, en soutenant à hauteur de **50% maximum les dépenses du projet** (l'aide sera octroyée pour moitié en subvention et pour moitié en avance remboursable). Typiquement, **la durée d'un projet est de 12 à 18 mois**, pour un coût total de projet de l'ordre de **0,5 à 3 millions d'euros**. Les dossiers de candidature sont à déposer en ligne sur le site <https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs>, au plus tard :

- Pour la deuxième levée (« S01E02 »), **le 4 novembre 2015 à 12h00**

Informations supplémentaires : <http://www.bpifrance.fr/Vivez-Bpifrance/Agenda/Concours-innovation-numerique-14619>

➤ Prix HSBC TALENTS 7.0

Vous êtes une femme septuagénaire ? Vous êtes engagée dans un projet associatif ? Vous souhaitez partager votre expérience ? Présentez votre candidature pour **le prix HSBC Talents 7.0** !

Cette année le prix HSBC Talents 7.0 récompensera des femmes séniors qui, par leur engagement leur créativité et leur énergie, font preuve d'un dynamisme et d'une mobilisation remarquables dans la société française. Pour sa 4ème édition, le prix HSBC « Talents 7.0 » reflètera l'engagement de HSBC pour les femmes, à travers la mise en valeur d'initiatives exclusivement féminines. Le prix récompensera cinq lauréates : i) 3 lauréates dans la catégorie « Associations » ; ii) une lauréate dans la catégorie « Fondation HSBC pour l'éducation » ; iii) une lauréate dans la catégorie « clients HSBC ». Les lauréates remporteront chacune un trophée et un chèque de 1000 euros. Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le 4 septembre 2015 inclus à Perrine BLESCH ou à Marion NAKHLÉ CERRUTI par email ou par courrier à : perrine.blesch@hsbc.fr. Perrine BLESCH – HSBC, 103 avenue des Champs Élysées, 75 419 Paris Cedex 08. Pour tout renseignement : contactez Marion Nakhlé Cerruti (Tilder, 28 rue Bayard 75008 Paris) au 01 41 02 68 27 ; m.nakhle-cerruti@tilder.com

Informations complémentaires : <http://www.centre-francais-fondations.org/appels-a-projets/prix-hsbc-talents-7.0>

Dernière minute

➤ Agence Française de Développement // Appel à manifestation d'intention de projets pour 2016

A compter de 2016, l'AFD met en place un nouveau processus de programmation pour le financement des projets d'initiatives d'organisations de la société civile - OSC. A cet effet, les OSC françaises souhaitant solliciter pour 2016 un cofinancement auprès de la Division des partenariats avec les ONG sont invitées à communiquer par écrit, entre le 20 mai et le 20 juillet 2015, 18h, leurs intentions de dépôt de projets pour instruction par la Direction de la Stratégie, des Partenariats et de la Communication en 2016.

Informations complémentaires : <http://www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/ONG/vous-etes-une-ong/solliciter-un-financement-initiatives-ong/appel-a-manifestation-dintention-de-projets-pour-2016>

➤ Bourse Charles Foix // Ouverture de l'appel à projets 2015

La Bourse Charles Foix est un appel à projets national organisé par Silver Valley qui encourage et soutient depuis 2004, le développement de produits ou services innovants à destination des seniors et/ou de leurs aidants. Trois lauréats sont récompensés chaque année d'une aide financière jusqu'à 15 000 €, d'un Coaching personnalisé durant 1 an, d'un accès privilégié au réseau Silver Valley pendant 2 ans (accès à la formation "Comprendre l'écosystème et innover dans la Silver Economie") et d'un Accès au Club des entrepreneurs Charles Foix. Les lauréats profitent également d'une forte mise en lumière, notamment auprès des médias, décideurs et grands comptes de la filière. La Bourse Charles Foix vise des projets à destination des seniors et/ou de leurs aidants, innovants et en cours de développement. L'innovation se distingue de l'invention et doit s'inscrire dans une perspective applicative. L'appel à projets vise tant les produits que les services. Toutes les formes d'innovation sont visées : technologique, de processus, de service, d'usage, d'organisation, sociale, économique ... les thématiques visées sont : i) l'Habitat-Préserver ou améliorer l'autonomie des seniors dans leur lieu de vie (domicile, foyer logement, EHPAD...) et favorisant l'adéquation entre la personne et son habitat. ii) la Mobilité- Faciliter la mobilité des seniors dans leur environnement privé et dans l'espace public. iii) Vie sociale- Permettre et faciliter la communication, l'interaction et plus globalement le lien social des seniors avec leur environnement. Tous les porteurs de projets sont visés par cet appel à projets : associations, professionnels de santé, entrepreneurs (TPE et PME au sens européen) et chercheurs portant et/ou souhaitant développer un projet d'innovation dans le secteur de la Silver Economie. Les entreprises doivent être créées depuis au moins de 5 ans. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 24 juillet 2015.

Informations complémentaires : www.silvervalley.fr/Bourse-Charles-Foix

➤ **GPMA et Generali // Atout Soleil 2015**

L'appel à projets Atout Soleil 2015 qui s'intéresse **aux aidants familiaux et bénévoles et aux associations qui les accompagnent**. Aidants familiaux ou bénévoles ont besoin d'être non seulement soutenus mais aussi, et peut-être surtout, d'être reconnus pour leur rôle irremplaçable auprès de ceux qui souffrent, malades ou handicapés de tous âges et personnes âgées dépendantes. Ce concours s'adresse à toutes les structures de type associatif et coopératif à but non lucratif. Les associations soutenant les aidants familiaux ou bénévoles devront présenter des projets dans les domaines de : **i) La formation et l'information; ii) L'organisation de répit et de soutiens psychologiques; iii) La conciliation avec la vie professionnelle; iv) Les relations avec les équipes soignantes quels que soient l'âge et la pathologie de la personne aidée**. Les associations primées reçoivent : **i) une dotation, distribuée aux gagnants par l'association GPMA; ii) un prix spécial « Génération Responsable »** décerné par Generali aux projets les plus exemplaires. Ce prix attribué consiste à leur offrir une visibilité sur les supports de communication animés par Generali, un soutien et un accompagnement dispensés par l'association Le Rameau. La date limite de candidature **est fixée au 27 juillet 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.gpma-asso.fr/atout-soleil/atout-soleil-2015/>

➤ **EUROPAID // Projet d'appui à la résilience climatique pour un développement agricole durable au Niger (PARC-DAD) - NIGER**

Le présent appel vise à **contribuer à l'amélioration de la résilience des populations nigériennes face au changement et aux risques climatiques à travers le renforcement de la capacité des acteurs nationaux à divers niveaux à gérer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole d'une manière plus intégrée, durable et résiliente au changement et aux risques climatiques**. Les priorités de cet appel portent sur des projets de terrain apportant une réponse globale et intégrée aux besoins en matière de gestion durable des terres, des écosystèmes et du capital productif naturel, dans une logique d'adaptation au changement climatique. Toute demande de subvention doit être comprise entre **les montants minimum de 500 000 euros et maximum de 1 500 000 euros**. Toute demande de subvention dans le cadre du présent appel à propositions doit être comprise entre **les pourcentages minimum de 50% et maximum de 80% et maximum du total des coûts éligibles de l'action**. Toute subvention sollicitée doit en outre être limitée à **90 % du total estimé des coûts acceptés**. **Le demandeur peut soumettre plusieurs demandes dans le cadre du présent appel à propositions et être en même temps un codemandeur ou une entité affiliée dans une autre demande**. L'enregistrement préalable dans PADOR pour le présent appel à propositions est non obligatoire. La note succincte de présentation, la liste de contrôle et de la déclaration du demandeur doivent être soumises à l'adresse indiquée ci-dessous:

Adresse postale

*Adresse de l'administration contractante : Ministre des Finances, Ordonnateur National du FED
s/c Cellule Union Européenne ; 265 Avenue du Gouverneur Jules Brévié ; BP : 13.854 Niamey – Niger.*

Adresse pour remise en main propre ou pour envoi par messagerie express privée

*Adresse de l'administration contractante : Ministre des Finances, Ordonnateur National du FED
s/c Cellule Union Européenne ; 265 Avenue du Gouverneur Jules Brévié ; BP : 13.854 Niamey – Niger.*

La date limite de soumission des notes succinctes de présentation est **fixée au 27/07/2015 (le cachet de la poste faisant foi)**. En cas de remise en main propre, l'heure limite de réception est **fixée à 17 heures (heure locale)** telle que prouvée par le reçu signé et daté.

Informations complémentaires :

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/onlineservices/index.cfm?do=publi.detPUB&aoref=137236>

➤ **Fondation Caisse d'Epargne Nord France Europe « Agir et Réussir Ensemble » // « L'INTERGÉNÉRATIONNEL CONTRE LA PRÉCARITÉ »**

Les porteurs de projets, les structures d'accueil impactées et les publics accompagnés souhaitant répondre à cet appel à projet doivent **être du territoire du Nord-Pas de Calais**. Les dossiers doivent favoriser l'émergence de projets concrets mais aussi des réflexions mettant en lumière des **solutions innovantes dans le domaine du mieux vivre ensemble intergénérationnel**. Les projets présentés pourront notamment traiter des sujets suivants, sans que cette liste soit limitative : **i)** Renforcer les liens entre générations; **ii)** Transmettre savoir et savoir-faire dans la sphère professionnelle pour favoriser l'acquisition ou le développement des compétences nécessaires à l'employabilité; **iii)** Créer de nouvelles activités économiques dans le but de lutter contre la précarité au sens générique (précarité sociale, illettrisme, accès aux soins, accès à la culture, précarité énergétique, ...); **iv)** Repenser la cohésion sociale en faisant de la solidarité entre les âges un nouvel enjeu territorial et de lutte contre la précarité; **v)** Vivre et partager (dans) l'espace public. Seront également examinés avec intérêt, les projets mobilisant plusieurs parties prenantes dans une logique de coopération permettant de créer une véritable synergie entre acteurs. Le dossier de candidature est disponible en faisant la demande à l'adresse suivante : fondation@cenfe.caisse-epargne.fr. La date limite de candidature est fixée **au 31 juillet 2015**.

Informations : <http://www.fondation-cenfe.fr>

➤ **Fondation Handicap Malakoff Mederic // Développer les initiatives en faveur d'une meilleure accessibilité aux soins et à la santé pour les personnes handicapées**

La loi de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a promu l'accès « à tout pour tous » mais elle n'a pas résolu la question du renoncement aux soins qui reste importante faute de lieux accessibles et de praticiens formés au handicap. A cet effet, la Fondation Malakoff Médéric Handicap lance un appel à projets destiné à accompagner et financer des initiatives innovantes « **en faveur d'une meilleure accessibilité aux soins et à la santé pour les personnes handicapées en France** ». Cet appel à projet est doté **d'un montant de 200 000 euros**. Pour être retenus les projets devront : **i)** Être destinés aux personnes handicapées, aux professionnels, aux aidants ; **ii)** Être spécifiques pour une catégorie de handicap ou englober plusieurs catégories de handicap ; **iii)** Présenter un intérêt pédagogique et/ou technique et/ou économique clairement défini ; **iv)** Prendre en compte un ou plusieurs besoins bien identifiés et si possible non couverts à ce jour en matière d'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap ; **v)** Être transposables. Par ailleurs les 3 critères suivants seront déterminants dans le choix des projets : * **Leur utilité pour les bénéficiaires** ; * **Leur caractère innovant** (le projet répond à un besoin non satisfait ou partiellement) ; * **Leur montage budgétaire bien structuré**. La date limite de dépôt des dossiers de candidature **est fixée au 31 juillet 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.fondationhandicap-malakoffmederic.org/appel-a-projets/appel-a-projets>